

**SEANCE du 8 FEVRIER 2018 à 18 h
à la mairie – salle Georges Balaguy**

L'an deux mille dix- huit, le huit février à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de St Jean St Maurice s/Loire se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean SMITH, Maire.

Date de convocation : 05/02/2018

Conseil municipal : en exercice : 15 membres

Etaient présents : 11 membres

M. Jean SMITH, M. Christian ROFFAT, Mme Nadège PEDRINI, M. Alain MARIDET, Mme Marie-Josèphe PAIRE, M. Patrick GEORGES, M. Claude-Marie MURON, Mme Emilie PERCHE, Mme Françoise TRAVARD, M. Vincent TRIOLLIER, M. Régis GALICHON

Absents excusés : Mme Sandrine DAVID – M. Philippe GEORGES – M. Michel HEBRARD

Secrétaire de séance : Mme Emilie PERCHE

En présence du Conseil municipal d'enfants, pour leur première séance plénière.

Le compte rendu de la séance du 23/11/2017 ne fait appel à aucun commentaire, il est approuvé à l'unanimité.

1) 1^{ère} Séance plénière du Conseil municipal des enfants

Installés le 18 novembre 2017, les jeunes élus présents, avec une certaine appréhension et timidité, face aux adultes et dans un contexte inconnu, ont exposé le fruit de leur travail. De leurs idées issues de leurs campagnes électorales et après un travail assidu en commission, 4 pré-projets ont pu être présentés et discutés en Conseil municipal.

- par la commission « culture et animation » : une rencontre inter générationnelle autour des jeux est proposée avant la fin de l'année scolaire avec pour objectif créer des liens entre générations
- par la commission « aménagement du territoire » : un nettoyage des abords de la Loire qui fera appel à tous les villageois, de tout âge, pour le bien-être de tous et pour la commune bien prisée des visiteurs
- par la commission « aménagement du territoire » : des panneaux pour la sécurité des enfants aux abords de l'école
- par la commission « sports et loisirs » : création d'un city stade ou terrain multisports pour bouger et jouer tous ensemble

L'Assemblée du Conseil municipal adulte félicite ces jeunes élus pour le travail accompli et leurs projets tous légitimes. Elle les encourage à poursuivre et souhaite les accompagner dans la concrétisation de leurs projets.

Après discussion, il est annoncé que les deux premiers projets sont réalisables à court terme. En ce qui concerne le 3^{ème} projet qui relève avant tout de la sensibilisation des parents, familles et riverains et du respect de la limitation de vitesse de 30 km /h dans ce secteur, l'achat et l'installation de panneaux complémentaires ne sont pas jugés utiles et efficaces. Une étude peut être néanmoins envisagée.

Pour le 4^{ème} projet, en raison d'un investissement important, l'Assemblée demande aux jeunes élus un peu de patience pour cette installation, peut-être sur le terrain de tennis désaffecté. Il s'agit là d'un projet à long terme.

2) Reprise de l'ordre du jour du Conseil municipal

a. Démission d'une conseillère municipale

Mme Anne-Marie BRETTE fait part de sa démission pour raisons personnelles : lecture de son courrier. L'Assemblée prend note et engage les démarches pour son remplacement.

b. Organisation de la semaine scolaire à compter de l'année 2018/2019

M. le Maire explique que par décret du 27/06/2017, il est possible et par dérogation, de revenir à la semaine de 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Il rappelle la séance du 23/11/2017 au cours de laquelle le Conseil s'est prononcé favorablement à retour à la semaine de 4 jours, dès la prochaine rentrée scolaire. Il explique que ce projet, ainsi que les horaires proposés ont été présentés aux familles et on fait l'objet d'un vote en réunion extraordinaire du Conseil d'école le 25/01/2018. Le résultat du vote est le suivant : horaires retenus 8 h 30/11 h 30 et 13 h 30/16 h 30.

Le Conseil prend note et approuve ces nouvelles dispositions.

c. Demande de mise à jour de la réglementation des boisements

Il est rappelé qu'en raison de la nécessité de renforcer l'équilibre entre les vocations agricoles, environnementales, forestières et résidentielles sur le territoire, il est essentiel de mettre à jour une réglementation des boisements. Le Département de la Loire, compétent en la matière, propose d'actualiser la réglementation des boisements de la Commune datant du 29/03/1978.

Les conditions de mise en œuvre de cette révision sont les suivantes :

- Prise en charge de l'intégralité des frais (étude, commission d'aménagement foncier et enquête publique) par le Département de la Loire,
- Constitution d'une commission communale d'aménagement foncier.

Le Conseil demande cette mise à jour.

d. Aménagement de la place St Jean

Compte-rendu est fait de la dernière réunion de coordination du bureau d'études OXYRIA datant du 1^{er} /02/2018. Au cours de cette séance sont présentés :

- Le projet détaillé descriptif et estimatif s'élevant à 429 891 € HT, travaux et ingénierie, incluant les prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France,
- Un calendrier prévisionnel des travaux avec démarrage en juin prochain, avec une coordination des travaux
- avec Roannaise de l'Eau qui intervient pour le renouvellement du réseau d'assainissement, eaux usées/eaux pluviales, travaux prévus en avril/mai,
- avec la SAUR pour une reprise de branchements AEP rue de Chassor, et place St Jean pour les commerces et la mairie, en avril/mai,
- avec le SIEL pour un complément d'éclairage à réaliser par l'entreprise Vigilec et une dissimulation de réseaux, route de la Bruyère par l'entreprise Cegelec, travaux prévus en juin/juillet prochain, en coordination avec les travaux de voirie,
- Avec le Département de la Loire pour un renouvellement de la couche de roulement en enrobés sur la partie route départementale, route de la Bruyère, prévu en octobre.

Sur le plan financier, l'Assemblée prend note du financement de cette opération par une subvention allouée par le Département de la Loire de 108 000 €, d'un dépôt de dossier pour une dotation d'équipement de 86 000 € et peut-être d'une dotation provenant du Contrat de ruralité roannais 2018.

En ce qui concerne le marché de maîtrise d'œuvre, partie exécution, le Conseil approuve le montant des honoraires pour OXYRIA s'élevant à 7 250 € HT et autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement.

e. Vœu à émettre à Roannais-agglomération

Après présentation du contexte par M. le Maire, l'Assemblée décide de demander une étude pour l'aménagement d'une deuxième piscine sur le territoire de la communauté de communes, pour répondre aux besoins des populations de la côte roannaise.

f. Commerce de St Maurice

M. le Maire rapporte que le représentant de la SARL Mano Verde, M. Fabrice Brisse, en liquidation judiciaire, annonce son départ prochainement du commerce bar-restaurant « La Place Verte », commerce qu'il exploite depuis le 1^{er} septembre 2013 par un bail commercial.

Pour la commune, propriétaire de l'immeuble depuis 2001 se pose la question du devenir de ce commerce unique dans le bourg médiéval. Suit une discussion sur l'intérêt d'une poursuite d'activité malgré une implication financière communale non négligeable depuis 2001.

L'Assemblée, compte tenu de la nécessité de maintenir une activité commerciale dans le bourg médiéval, pour soutenir et compléter l'accueil touristique, culturel et de loisirs proposé dans la commune labellisée « Village de caractère », à l'unanimité, demande à poursuivre l'activité commerciale sous la forme d'un bail commercial. Les candidatures peuvent être déposées en mairie.

g. Personnel communal

Le Conseil approuve la création de 2 postes d'adjoints techniques principal 1^{ère} classe pour l'avancement de grade des agents Raphaël Bernardin et Fred Henriot et 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour l'avancement de l'agent Sylvain Favier, en 2018.

h. Convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque, avec la Médiathèque de la Loire

Poursuite du partenariat par une convention de 3 ans, sachant que la bibliothèque est gérée par 12 personnes bénévoles, dans le local à côté du secrétariat de mairie. Le budget d'acquisition reste à 0.60 € par hab pour proposer une offre diversifiée et actualisée.

Le Conseil prend acte.

Lecture est faite d'un courrier de M. Maurice Pardon, responsable de la bibliothèque, demandant l'autorisation d'installer une lecture « vagabonde » dans la cabine téléphonique devenue propriété communale, place des Chalands.

Certaine que cette expérience apportera une offre complémentaire à la promotion de la lecture, tant des administrés que des visiteurs, l'Assemblée approuve cette initiative.

i. Suivi des travaux et des dossiers en cours

- Panneaux photovoltaïques : le chantier se poursuit ; à signaler problème en cas de chute de neige
- Devis verrière salle polyvalente côté école : un problème de gouttière peut être solutionné par l'entreprise Serraille pour un coût de 1 962 € TTC
- Voirie 2018 : 2 dossiers déposés pour subvention
 - Route de la Bruyère, de la place St Jean à la place des « Cattines » : mise en sécurité de l'entrée du bourg, par la reprise du trottoir avec la pose de bordures supplémentaires et revêtement, la création d'une entrée et sortie sur la place des

« Cattines » pour fluidifier les déplacements, la réhabilitation d'un passage piéton accédant à la salle polyvalente.

Ce dossier est déposé dans le cadre d'une aide financière « amendes de police » et s'élève à 25 685 € HT.

- Programme de voirie 2018 : rue de Chassor, route du Ménard, après les travaux de réseaux avec un rabotage d'enrobé existant et une reprise en enrobé à chaud et route de Bully avec des purges de chaussée, pour un montant total estimé à 28 540 € HT.
- Travaux d'entretien pour les chemins ravinés par la pluie dont chez « Manet » Lambertière avec l'entreprise COLLET.

➤ Vestiges du moulin « Dumontet »

M. le Maire explique que lors de la mise en eau du barrage de Villerest en 1984, le moulin appartenant au meunier Dumontet, situé en bord de Loire au lieu-dit « Chantois » a été englouti sous les eaux de la retenue. Avant sa submersion, la municipalité de l'époque avait démonté l'ensemble du mécanisme et les meules du moulin. Ces vestiges avaient été déposés dans une grange de la maison Déchelette, au cœur du village en vue d'un éventuel musée des Gorges de la Loire qui n'a jamais vu le jour. Dernièrement la famille Déchelette (Mme Bethenot) a fait connaître son souhait de récupérer son local et la municipalité s'est rapprochée d'une association de sauvegarde des moulins de la Loire, composée de propriétaires de moulins, à la recherche de pièces pour réhabiliter leurs patrimoines. Il est précisé que cette association est chargée de l'inventaire précis de ces pièces lesquelles seront identifiées en faisant référence au moulin « Dumontet ». Cette démarche rappellera plus avantagusement l'histoire « vivante » de ce moulin.

➤ Date de vote du budget 2018 : le 9 mars est proposé.

L'ordre du jour épuisé, clôture de la séance à 20 h 15